



ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS A  
MONSIEUR DOMINIQUE GOULET  
VICE PRESIDENT

N°2026-089

*Le Président de la Communauté d'Agglomération "Fécamp Caux Littoral",*

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10, conférant au Président la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à ses Vice-présidents,
- La délibération N°2026/38C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection du Président,
- La délibération N°2026/41C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

ARRETE :

Article 1 – A compter du 15 avril 2026, Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Dominique GOULET, Vice-président, pour les secteurs suivants :

- Suivi du programme d'actions de l'Agglomération en matière GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :
  - ✓ Définition du programme d'ouvrages et des priorités d'intervention en lien avec la commission
  - ✓ Suivi du fonctionnement du parc d'ouvrages communautaires (entretien, surveillance et curage)
  - ✓ Participation aux négociations liées aux acquisitions foncières

**Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral**

825, route de Valmont - BP 97 - 76 403 Fécamp Cedex

Tél: 02 35 10 48 48 - Fax: 02 35 10 31 66

[www.agglo-fecampcauxlittoral.fr](http://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr)

- ✓ Relations avec les usagers et partenaires liées au traitement des problématiques d'inondation
  - ✓ Représentation / interlocuteur auprès des partenaires et instances en lien avec la GEMAPI : Syndicats de bassins versants, Syndicat de rivières, Syndicat mixte Seine-Maritime Littoral
- Animation de la commission cycle de l'eau pour sa partie gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Article 2 - Ces délégations sont consenties sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Dominique GOULET et sera transmis au :


- Comptable Public,
- Contrôle de légalité.

Notifié le 21 AVR. 2026  
Signature du délégataire,



Le 15 AVR. 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Fécamp Caux Littoral



Laurent VASSET